



NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des nécessités techniques ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (en particulier en fonction de l'étude, les radiateurs pourront être redimensionnés en nombre et en puissance). Le sens de pose des carrelages et parquets est donné à titre indicatif et est susceptible d'être modifié. Les surfaces indiquées ainsi que l'encombrement des gaines et la profondeur des placards sont approximatifs. Les retombées, faux-plafonds, soffites, gaines et canalisations ainsi que l'équipement sont figurés à titre indicatif. La surface globale peut varier de 5 % en plus ou en moins. La différence de niveau indiquée entre l'intérieur du logement et l'extérieur (balcon ou terrasse) peut varier jusqu'à 6 cm. Des éléments porteurs, tels que des poutres et des poteaux, qui pourraient s'avérer indispensables à la solidité de l'ouvrage, pourront être rajoutés pendant la phase d'exécution. Ces poutres et poteaux pourront être susceptibles d'être visibles dans le logement et pourraient même descendre en dessous des hauteurs de plafonds prévues.

Date	Modification	Indice
18/09/2025	Mise à jour	A